



**République Française**  
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret  
Arrondissement d'Orléans  
Commune d'Ingré



**DÉCISION N° DC.25.007**  
portant sur

**L'octroi d'une concession dans l'espace cinéraire d'Ingré  
à Madame L T**

Le Maire,

Vu la délibération n° DL.20.029 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 autorisant le maire par délégation à prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,

Vu la délibération n° DL.24.056 du conseil municipal en date du 22 mai 2024 fixant les tarifs des différentes concessions,

Vu la demande présentée par Madame L T  
tendant à obtenir une concession dans l'espace cinéraire

DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : il est décidé d'accorder dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession d'une durée de 10 ans, de 1,00 m<sup>2</sup> superficiels, située Caverne n° 147, enregistrée sous le n° 2024-28, à compter du 27 décembre 2024.

**Article 2** : Cet emplacement est accordé à titre de :

- Concession nouvelle

**Article 3** : La concession est attribuée moyennant la somme totale de 208,20 € (deux cent huit euros et vingt centimes) qui sera versée dans la caisse du Trésor Public suivant quittance du 27 décembre 2024.

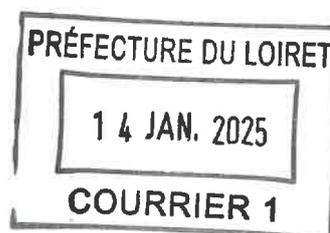
**Article 4** : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

**Article 5** : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré
- Madame L T

A Ingré, le 13 Janvier 2025

Le Maire,  
  
Christian DUMAS.



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :  
Transmis au représentant de l'État le : 14 Janvier 2025  
Publié ou notifié-le : 14 Janvier 2025  
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.